

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 Novembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Stéphane PÉQUIN excusé.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCDP

Le maire rappelle que la CLECT de la CCDP (Communauté de Commune Du Pithiverais) est chargé d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de Communes. Il indique que la CLECT s'est réunie le 19 octobre 2017 afin d'évaluer le coût des charges transférées en matière de Zones d'Activité Economique et de Tourisme. Il donne lecture des rapports afférents et précise que la commune n'est pas concernée. Le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

ADHÉSION DE LA CCDP À L'AGENCE LOIRET NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pithiverais a vu s'élargir le champ de ses compétences. La mise en place d'un centre instructeur commun nécessite de s'équiper d'outils polyvalents indispensables à l'exercice de cette compétence ADS (instruction des documents d'urbanisme). Le géo-référencement d'un certain nombre de données ainsi qu'un outil d'aide à la prospective et la planification sont incontournables. Initié par Conseil Départemental du Loiret, le Syndicat Mixte Ouvert Agence Loiret Numérique est destiné à traiter les différents aspects du numérique (usages, services, infrastructures) et permet de disposer d'un système d'information géographique (SIG). L'adhésion est basée sur un coût annuel par habitant de 0,25 €. Après avoir entendu l'exposé du maire le conseil approuve le principe de l'adhésion de la CCDP au syndicat mixte ouvert dénommé Agence Loiret Numérique dont la commune pourra bénéficier, gratuitement, des services proposés.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Le maire informe qu'aucune remarque n'a été portée à sa connaissance tant par les personnes publiques associées (État, département, Pays ...) que par les habitants consultés lors de l'enquête publique ouverte du 02/10/2017 au 31/10/2017. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée du PLU de Givraines.

RAPPORT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU

Les élus prennent connaissance du rapport annuel 2016 du service public de l'eau potable. Le conseil l'approuve à l'unanimité.

RAPPORT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les élus prennent connaissance du rapport annuel 2016 du service public de l'Assainissement. Le conseil l'approuve à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Le maire informe que la convention d'adhésion au service de la médecine préventive signée avec le centre de gestion pour les visites médicales des agents municipaux arrive à échéance au 31/12/2017. Le conseil décide le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour 3 ans à compter du 01 janvier 2018.

RENOUVELLEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À COMPTER DU 01 JANVIER 2018

Le maire informe le conseil que la délibération pour la mise en place de la taxe d'aménagement arrive à échéance le 31/12/2017. Après avoir entendu et après avis des conseillers, le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

EXONÉRATION DES TAXES FONCIÈRES NON BÂTIS POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

Sur proposition du Maire, le conseil décide, à l'unanimité, de supprimer l'exonération de la taxe foncière non bâtis pour les jeunes agriculteurs.

APPROBATION DU PLAN ET ÉTAT DES CHEMINS DE LA COMMUNE DE GIVRAINES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DES COMMUNES DE BOËSSES, ECHILLEUSES, GRANGERMONT, ONDREVILLE-SUR-ESSONNE ET BROMEILLES

Monsieur le maire informe que la phase « avant-projet » de redistribution parcellaire lancée par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Boësses, Echilleuses, Grangermont, Ondreville-sur-Essonnes, Bromeilles et extensions arrive à son terme. Les communes doivent valider le nouveau réseau de voirie modifié par l'aménagement foncier. Le maire donne lecture du rapport de la commission relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales et présente le plan d'ensemble comportant les propositions. Après avoir pris connaissance, le conseil décide d'approuver le projet des modifications à apporter proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Nettoyage des avaloirs
Après consultation de plusieurs entreprises pour le nettoyage des avaloirs sur l'ensemble de la commune, le maire informe les élus des différents devis reçus. Le conseil décide de choisir l'entreprise MEYER d'Amilly pour un montant de 980 € HT la journée de 7 heures sur site.
- ❖ Emplacement pour Armoire PRM
Le maire informe le conseil qu'il a rencontré M. BOULEZ Nicolas de la société LYSSEO missionné par EIFFAGE Energie pour réaliser les travaux relatifs à la montée en débit du département du Loiret (fibre optique très haut débit). La commune doit définir un emplacement pour installer la future armoire de qui doit être située à moins de 50 mètres du relais France télécom situé au 2 rue de Yèvre. Le conseil approuve son installation devant ce relais.

- ❖ **Présence de graisse à la pompe de relevage située à la mare d'Intvilliers**
Les élus condamnent la présence d'huile de friture à la pompe de relevage d'Intvilliers qui compromet le fonctionnement des pompes et de la station d'épuration.
- ❖ **Réunion publique**
Le conseil fixe la date de la réunion publique le **samedi 13 janvier 2018 à 9H00**.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES**

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : **30 décembre 2017**.

Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

☺ **RAPPEL repas de fin d'année le 10 décembre 2017**

Le repas fin d'année est prévu le dimanche 10 décembre 2017. Ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus.

Clôture définitive des inscriptions : lundi 4 décembre à 11h 30.